

AXE 1 - PRIMAUTÉ DU VIVANT



- réerves existantes
- réseau hydrographiques protégé
- IE préservée complémentaire
- corridors supra-régionaux complémentaires
- reconnexion des corridors grande faune / minimisation des interruptions infrastructurelles
- transitions renaturées entre tissus urbains, espaces ouverts et pénétrantes de verdure
- espace bâti revitalisé
- espaces agricoles ou forestiers revitalisés
- réseau hydrographique revitalisé